

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX – N°340 – VENDREDI 12 JANVIER 2017

LE POIVRIER

La Déclaration des Droits de l'Homme reconnaît le droit de sortir d'un pays.
Pas entrer dans un autre... ●

AGENDA MILITANT

→ 12-14 janvier

Marseille [Journées d'échanges entre les deux rives](#)

→ 15 janv.-25 févr.

Paris [L'éveil du printemps](#)

→ 17 janvier

Paris [Crise des partis et nouvelles formes de politique](#)

→ 19 janvier

Paris [Avec deux auteurs de BD et romans graphiques](#)

→ 19-28 janvier

Morbihan [Le FSL fête ses 10 ans](#)

→ 20 janv.-28 févr.

Grenoble ["à colle et à cri"](#)



→ 25 janvier

Montluçon [Solidarité migrants](#)

À LIRE SUR
communistesunitaires.net

→ Mondialité

[Le temps de la Palestine](#)

Allô Papa Tango Charlie

« **R**épondez, nous vous cherchons », dit la chanson. Comment ne pas être, 3 ans après, tristes, révolté-es, horrifié-es du massacre de l'équipe de rédaction de *Charlie Hebdo* comme des personnes, moins connues, de l'hyper Casher. Nous avons perdu des ami-es, des personnalités qui ont accompagné notre insolence militante. L'acte antisémite conjugué au meurtre de la liberté d'expression fait résonner la parole du poète : « *Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde.* » Cela doit nous faire raisonner aussi.

Affirmer "plus jamais ça !" nécessite de se donner les moyens d'agir. Il faut comprendre, donc expliquer, pour essayer d'avancer. Cela mérite débat et non une messe d'accusation intitulée "Toujours Charlie". Celle-ci tenait plus de l'initiative idéologique de combat contre "l'islamo-gauchisme" que de ce que Manuel Valls, pour une fois pertinent, twittait : « *être Charlie, c'est accepter le débat, la critique, l'esprit de contestation* ». Quel est le but de ce procès contre un islamogauchisme, revendiqué par personne comme hier personne ne se revendiquait judéobolchévique ?

Peut-être que la priorité des révolutionnaires aujourd'hui est d'éviter ce débat biaisé, "être ou ne pas être Charlie" pour se concentrer sur deux questions : comment agir contre la haine de soi qui conduit à la haine de l'autre ? Comment agissons nous pour que, quelle que soit sa génération, sa religion ou non-religion, chaque individu se pense, fort de sa personnalité, comme un des égaux appartenant à la même communauté humaine, à la même classe sociale rassemblée autour d'une question simple mais essentielle : quelles sont les conditions de notre bonheur et de notre épanouissement individuel et collectif ?

● Patrice Leclerc



Nous vous souhaitons une bonne année 2018, pleine d'amour et d'eau fraîche, de combats acharnés et de plaisirs partagés.

● **Le noyau** (de *Cerises*)

Haine. Trump et sa tribu ont décidé de passer aux actes concernant le sort des migrants d'Haïti et d'Amérique centrale, qui disposaient jusqu'à présent d'un statut leur permettant de rester aux États-Unis, bien qu'ils soient résidents illégaux, en raison de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Ils sont 300 000 à être visés, dont 200 000 originaires du Salvador, qui s'étaient réfugiés aux USA à la suite des séismes de 2001 (3 000 morts). Ils devront d'ici mi 2019 soit quitter le pays où ils vivent souvent depuis 17 ans, soit obtenir un autre statut... mais lequel ? Réaction de Joe Crowley, élu démocrate de New York : « *C'est une décision dégoûtante qui va briser des milliers de familles* ».

Émoi patronal. *IG Metall*, le grand syndicat allemand de la métallurgie et premier syndicat européen en nombre d'adhérents, vient de lancer un mouvement dur, comme le pays en a peu connu depuis des années. Ses revendications phares ? Outre une augmentation salariale de 6 %, la réduction du temps de travail à 28 heures hebdomadaires, avec compensation salariale partielle, avec des conditions de durée (2 ans maximum) et de retour à un poste à temps plein. Pour le moment, les arrêts de travail se multiplient, affectant tour à tour les grandes usines emblématiques du secteur, comme Volkswagen, Porsche et Bombardier. Mais commence à être envisagée une grève dure, pour mettre sous pression les négociations avec le patronat. Que la mise en circulation d'une revendication aussi forte traverse les frontières de l'Union européenne, et le climat social pourrait bien changer un peu, non ?

Puritanisme ?

Réponse dans le numéro d'hiver de *Regards*, en kiosque depuis le 9 janvier.



Pas d'oubli. Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, Rémi Fraisse était tué par une grenade offensive tirée par un gendarme mobile sur le site du barrage de Sivens. En ce début d'année 2018, le jeune militant écologiste meurt une seconde fois avec l'ordonnance de non-lieu rendue par les juges d'instruction toulousains. Les juges ont ainsi suivi l'avis du parquet et considéré que tirer 42 grenades offensives constituait alors une riposte « *parfaitement proportionnée* ». Ré-

Image de la semaine



action de la famille, qui a annoncé qu'elle ferait appel : « *Cela revient à donner un permis de tuer aux forces de l'ordre* ». À part ça ? Le gouvernement et ses médias aux ordres préparent les citoyens à une intervention policière contre les militants de la ZAD (zone à défendre) de Notre-Dame-des-Landes, quelle que soit la décision du gouvernement sur l'emplacement du futur aéroport.



Percée pour la PMA et la GPA. Une étude de l'IFOP (lire [ici](#)) révèle qu'une majorité de citoyens est favorable à l'ouverture de la procréation maternelle assistée (PMA) pour toutes les femmes mais aussi à la gestation pour autrui (GPA). Concernant la PMA, le soutien à l'élargissement de la PMA aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires recueille 64 et 65 % de soutiens. Outre ce niveau très élevé, on note que l'orientation sexuelle des femmes n'est plus considérée comme déterminante par les répondants. De plus, une partie des électeurs de droite a basculé en faveur de la mesure. Concernant la GPA, 64 % des sondés sont favorables à ce que soit autorisé le recours à une mère porteuse (18 % dans tous les cas, 46 % pour des raisons médicales seulement). À noter, chez les catholiques pratiquants, le soutien atteint 46 % de soutien. Pour mémoire, Emmanuel Macron

Cerises

publication de l'Association des communistes unitaires

Noyau : Gilles Alfonsi, Michèle Kiintz, Philippe Stierlin

Chroniqueurs : Francis Combes, Catherine Destom-Bottin, Sylvie Larue, Patricia Latour, Stéphane Lavignotte, Pierre Zarka

Site, blog, réseaux : Gilles Boitte, Jean-Claude Faure, André Pacco.

cerises@plateformecitoyenne.net



MEDIAPART



soutenait dans son programme présidentiel l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.



Percée pour le suicide assisté et l'euthanasie. L'étude de l'IFOP montre un niveau de soutien au suicide assisté (où c'est un tiers qui délivre un produit létal permettant à celui qui le souhaite de mettre fin à ses jours) ou à l'euthanasie (où le patient demande au médecin de mettre fin à ses jours) très important : seuls 11 % des répondants sont opposés à un changement de la loi, tandis que 89 % sont favorables à une réforme pour légaliser le suicide assisté (18 % de pour), pour légaliser l'euthanasie (47 %) ou pour légaliser l'un et l'autre (24 %). Et chez les cathos, 72 % optent pour une réforme. Encore une fois, la société est en avance sur le législateur.

Radicalité. L'abaissement de 90 km/h à 80 de la limitation de vitesse sur les routes secondaires à double sens dont les deux voies ne sont pas séparées par une barrière a suscité beaucoup d'articles et de reportages télévisés. Cependant, personne à notre connaissance n'a pris la peine de constater que la quasi totalité des mesures annoncées par le Premier ministre pour diminuer l'insécurité routière sont répressives. Ainsi, pour le gouvernement, « agir sur les comportements », c'est réprimer. À quel moment va-t-on s'attacher aussi à mieux éduquer et à prévenir ?

Guerre des féministes. Le mouvement #metoo est-il une avancée émancipatrice, avec cette libération tous azimut de la parole des femmes victimes de harcèlement, de violence sexuelle, de sexisme ? Il l'est assurément de notre point de vue, car il démasque des réalités cachées et la protection dont bénéficient dans certains

Coup de torchon



Pourquoi pas interdire la grippe ?

Le Président de la République a annoncé une future loi contre la propagation de *fake news* (fausses informations) en période électorale. Le problème est si sérieux qu'Emmanuel Macron l'envisage en pointillés.

Les *fake news* parlons-en. Le XX^e siècle en a plein ses placards. Depuis celles des autorités françaises sur les atrocités allemandes (et inversement) durant la Guerre de 14. À celles du secrétaire d'État américain Colin Powell brandissant à l'ONU une fiole d'anthrax et l'existence d'armes de destruction massive pour déclencher la guerre en Irak. Combien de *fake news* d'État ont-elles alimenté ou suscité des guerres ? Depuis, Trump a expliqué que Barack Obama était secrètement musulman et le fondateur de Daech...

La propagation d'infos présentées comme sérieuses et objectives, mais fausses ou tronquées, vise à déconstruire un adversaire pour mieux imposer sa théorie. Elle est aussi le symptôme de sociétés qui ne savent plus où aller. Que le Premier ministre néo-zélandais en soit réduit à se soumettre à des tests pour démontrer qu'il n'est pas un reptilien, pose problème... Des théories du complot prospèrent donc et comblent le vide. Elles profitent de la faiblesse de l'alternative à des systèmes politiques qui ont perdu toute crédibilité à force de mentir. La Commission européenne ne s'y est pas trompée : elle a créé un groupe d'experts pour « réfuter les fausses infos » à son endroit. Dire que l'Union est bureaucratique et viole la souveraineté des États serait donc une *fake news* ?

Une loi pour dire où est la vérité ? Qui va trier le bon grain de l'ivraie ? Interdire les *fake news*, c'est comme vouloir interdire la grippe. La réponse, c'est l'esprit critique et l'éducation vigilante aux médias. Pas la censure.

● Philippe Stierlin

milieux les agresseurs. Il l'est aussi parce qu'il pousse à ce que la peur change de camp. Cependant, ce mouvement n'est pas sans poser quelques questions, dont celle de la délation sur le Net et de son rapport assez lointain à la justice. On a le droit de soutenir le mouvement sans être acritique, n'est-il pas ?

Antiféminisme ? Quelques mots sur la polémique déclenchée par Catherine Deneuve et les 99 autres signataires d'une tribune dans *Le Monde*, intitulée "Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle". Il faut constater son caractère provocateur, et aussi qu'elle puisse heurter des victimes de violence sexuelles, par exemple en donnant l'impression d'excuser ou d'accepter le sexisme ordinaire. Mais une partie des interprétations qui en ont été faites (des procès en fait) sont particulièrement orientées

comme, par exemple, ce point de vue de Christine Bard publié par *Le Monde* (en accès libre), qui classe le texte dans le camp de l'antiféminisme (et non de la critique d'un certain féminisme). Notons que le texte en question, resté d'accès payant sur le monde.fr (scandaleux), est disponible, pour se faire son idée par soi-même, [ici](#).

le média

Lancement. Bonne nouvelle pour ceux qui n'en peuvent plus des journaux des grandes chaînes, de la manipulation dont nous sommes l'objet chaque jour de la part de *TF1* et *France 2*, sans parler des chaînes de désinformation en continu. La télé insoumise, c'est pour le 15 janvier, sur le Net, [ici](#) : Et, la Midinale de *Regards*, c'est toujours [là](#) ●

Grand Paris : une réforme institutionnelle stérile et ruineuse

S'il était confirmé par Emmanuel Macron, le projet de suppression des départements de la petite couronne francilienne ouvrirait une longue période de désorganisation de services publics à forte utilité sociale et de gaspillage budgétaire.

Repères

Département des Hauts-de-Seine
Budget de fonctionnement 2017 :
1,5 milliard €
Nombre d'agents : 6 000

Département de la Seine-Saint-Denis
Budget de fonctionnement 2017 :
2 milliards €
Nombre d'agents : 8 000

Département du Val-de-Marne
Budget de fonctionnement 2017 :
1,36 milliard €
Nombre d'agents : 8 000

Express (lire notre encadré p. 5). Dans la série "l'envoi-des-ballons-d'essai-pour-voir-comment-ça-réagit", le préfet de la région capitale a récemment fait fuiter dans *Le Monde* ses préconisations. Concrètement, Michel Cadot propose en particulier la suppression pure et simple

Le gouvernement planche sur l'hypothèse de disperser un ensemble considérable d'actions et de dispositifs. Avec à la clef un énorme risque de désorganisation des services publics et un gouffre financier.

publics territoriaux (EPT). Créés en 2016, les EPT ont été chargés de certaines politiques précédemment communales, dans la continuité des communautés de communes déjà en place sur certains territoires. La Métropole du Grand Paris serait, elle, maintenue dans ses maigres compétences actuelles tout en ayant un rôle d' "harmonisation" et de "coordination" des politiques des EPT. Enfin, la Région serait timidement confortée avec quelques responsabilités supplémentaires, notamment en matière de transports. Notons que le scénario aujourd'hui envisagé tourne le dos à deux autres hypothèses évoquées en novembre par le même préfet : un scénario dit de métropole intégrée (de nombreuses compétences, voire la plus grande part des compétences départementales, remontant au niveau métropolitain) et un scénario de région métropole (faisant disparaître la MGP au profit de la région).

Après des mois de tergiversations et de reports successifs des décisions de l'Exécutif, la réforme des institutions publiques agissant en Île-de-France devrait, si l'on en croit l'agenda évoqué par le Premier ministre, être annoncée en février, après d'autres décisions prévues pour janvier sur l'avenir du Grand Paris

des trois départements de la petite couronne - Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne -, le transfert de leurs compétences vers 11 établissements

En apparence, la disparition des départements simplifierait le millefeuille administratif, flattant l'opinion publique en

retirant un échelon territorial. Cependant, le scénario proposé, très éloigné du projet de fusions des départements à l'échelon métropolitain, dans une logique - discutable mais cohérente - de mutualisation et de dynamique large, pose en réalité des problèmes colossaux... et sans solutions cohérentes.

Méconnaissance des départements

Dans les articles des journaux réputés "de référence", en décembre, on expliquait que les transferts des départements vers les EPT concerneraient la « *gestion des collègues* » et les « *minimas sociaux* ». Les journalistes n'étaient pas aidés, il faut le dire, par l'absence d'attention, au plus haut niveau de l'État, sur ce que sont les prérogatives des départements.

Le gouvernement planche sur une réforme majeure sans prendre la mesure,

semble-t-il, du périmètre et des actions en jeu. En fait, ce qu'il s'agit de transférer des trois départements vers les 11 établissements territoriaux - dont plus de la moitié sont aujourd'hui des coquilles vides -, ce sont : les politiques de protection de l'enfance, celles de protection maternelle, infantile et de planification familiale, celles d'accompagnement et d'action sociale, les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, celle de la construction de collèges et de la gestion des personnels non enseignants, les politiques d'insertion, celles concernant le réseau routier. Et encore ne s'agit-il là que des politiques obligatoires dévolues par la loi, c'est-à-dire celles-là même que le législateur a renforcé au fil des ans depuis des décennies. Ce n'est donc pas tout. Il y a aussi de nombreuses politiques écologiques, des politiques d'aménagement (par exemple de pistes cyclables),

les politiques culturelles, sportives et de loisirs, les politiques d'accès au numérique et aussi des politiques d'accueil de la petite enfance (dont 55 crèches en Seine-Saint-Denis et 76 dans le Val-de-Marne)... Au total, les trois départements, dirigés respectivement par Patrick Devedjan (LR), Stéphane Troussel (PS) et Christian Favier (PCF), gèrent près de 5 milliards d'euros de budget de fonctionnement et comptent 22 000 agents. Bref, ce qu'il s'agit de disperser vers les EPT, c'est un ensemble considérable de dispositifs, d'actions et de prestations, et non quelques-uns.

Or, les hypothèses du préfet régional sont formulées sans qu'aucune évaluation globale de l'action des départements n'ait démontré un manque d'efficacité sociale et d'efficience. On lit bien : aucune étude n'a fait une telle démonstration. À l'inverse, est-il permis de souligner que quand tout le monde salue la résistance de la France à la crise financière de 2008, grâce à son modèle social, cela valorise directement le rôle des départements qui sont en France les chefs de file de l'action sociale ?

Désorganisation et gabegie

Si aucune évaluation globale de l'action des départements ne vient justifier leur suppression, ce qui par contre est tout à fait sûr, c'est que disperser leurs actions vers les EPT, ce serait ouvrir une longue période de déconstruction-désorganisation de ces services publics, et cela avec des coûts considérables. En effet, il faudrait d'abord doter les EPT des structures administratives, des budgets et des fonctions supports à même de reprendre les actions. Il faudrait notamment construire ou acheter lorsqu'ils existent déjà les bâtiments nécessaires pour reterritorialiser des milliers d'agents. Il faudrait ensuite, construire des systèmes d'information, des procédures de gestion des prestations : en effet, il n'existe pas de moyens juridiques de transposer simplement l'existant au niveau départemental au sein

Grand Paris Express : marche arrière sur l'investissement ?

Quelques semaines après la victoire de la candidature de Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, on se surprend d'avoir à poser la question : le gouvernement va-t-il rogner l'ambitieux projets de métro, le Grand Paris Express ? Pour mémoire, il s'agit de la construction d'un réseau de transport public composé de quatre lignes de métro automatique autour de Paris (200 km, 72 gares) et de l'extension de deux lignes existantes. La qualité des infrastructures de transport en commun a été l'un des arguments phare de la candidature française.

Des arbitrages doivent être rendus rapidement sur ce projet représentant 25 milliards d'euros d'investissement, 15 000 emplois sur les chantiers et un impact économique considérable

attendu. En attendant, des marchés de travaux sont suspendus à la signature de l'État et des projets sont sur la sellette, le ministère des Finances défendant un étalement des réalisations voire la révision pure et simple de son périmètre : menaces sur une partie de la ligne 16, au sud de Clichy-Montfermeil, alors que la Seine-Saint-Denis va accueillir de nombreux équipements des JOP, sur un tronçon de la ligne 17, sur le prolongement de la 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly ou encore sur la ligne 18, qui doit desservir le plateau de Saclay. Les habitants des zones concernées doivent-ils s'attendre à être les oubliés de la dynamique métropolitaine ?

● G.A.

Pour en savoir +, lire [ici](#).



Publi-commun

Quel Grand Paris pour une organisation réellement simplifiée ?

Tirer parti du Brexit, faire des Jeux Olympiques une opportunité de développement : cela nécessite d'aller vite et à l'essentiel. S'appuyer sur les collectivités existantes plutôt que sur des coquilles vides pour réussir le Grand Paris des projets, c'est le gage d'une transformation simple, rapide et économe. La Métropole que nous souhaitons n'est pas une « usine à gaz » : elle doit remplir des missions précises et viser des objectifs clairs au service de l'attractivité du Grand Paris.

Yvelines
Le Départementhauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Pour un Grand Paris ambitieux, solidaire et démocratique

#leGrandParis
www.lagrandmetropole.paris



Rien d'impossible et ce serait une belle aventure ? Il faut rappeler que les départements sont aujourd'hui exsangues et endettés en raison des politiques de l'État. Les transferts successifs de missions et de charges n'ont pas été accompagnés des compensations pour les financer. Les nouvelles compétences n'ont pas donné lieu aux dotations qu'elles nécessitaient, tandis que les dotations de l'État ont constamment baissé, depuis des années. L'explosion des dépenses sociales, qui représente des sommes astronomiques, n'a pas été accompagnée par l'État. Et l'investissement, notamment pour construire des

Aucune évaluation de l'action des départements n'a démontré un manque d'efficacité sociale ou d'efficience. À l'inverse, quand tout le monde salue la résistance du modèle social de la France à la crise financière, c'est notamment le rôle des départements qui est valorisé.

L'un des visuels de la campagne commune lancée par les Départements pour souligner leur utilité et interpeller le Président de la République.

d'autres structures. Et il faudrait aussi reconstruire tous les partenariats locaux aujourd'hui assurés par les départements, que ce soit avec les autres institutions publiques, les associations ou encore le secteur privé. En Seine-Saint-Denis, par exemple, le département soutient financièrement plus de 1 000 associations

ayant le plus souvent un rayonnement large sur le territoire, représentant plus de 43 millions d'euros annuels et des milliers d'emplois locaux. Toutes ces relations devront être mises à plat, non seulement sur le plan administratif, mais pour (re)territorialiser les actions et les financements. Un véritable capharnaüm !

collèges et remettre à niveau les routes nationales (patrimoine dégradé transféré par l'État !), n'a pu être maintenu, au-delà d'efforts d'optimisation très importants, qu'en rognant sur des dépenses de fonctionnement utiles et, indirectement, par l'endettement. Rappelons au passage qu'en France, l'investissement public repose essentiellement, depuis

Pourquoi tant de haine(s) contre les départements ?

Malgré les restrictions de leurs dotations et le niveau de leur endettement, les départements sont restés des acteurs puissants de la réponse aux besoins sociaux et éducatifs. Filets sociaux pour les catégories fragilisées par la crise économique, ils ont ainsi assuré la hausse des dépenses de solidarité, accompagné la démographie scolaire ou encore investi les questions écologiques. Bref, ils n'ont pas été le petit doigt sur la couture du pantalon austéritaire, même s'ils ont réalisé d'importants efforts de gestion, rogné sur les postes et aussi sur certains dispositifs.

Fautifs du fait de leur rôle social, ils le sont aussi car les élus ont conservé un relatif niveau d'autonomie vis-à-vis de l'État, à l'encontre de la culture centralisatrice d'une bonne partie des dirigeants sortis des grandes écoles. Que la Seine-Saint-Denis initie un plan piscines, que le Val-de-Marne équipe les collégiens de sixième d'un ordinateur et que les Hauts-de-Seine financent une large offre de loisirs... est-ce supportable pour les technocrates de Bercy ?

En fait, le gouvernement est tenté par une forme de dirigisme, rompant avec les vagues de décentralisation : il ne semble plus prêt à tolérer la liberté d'administration des collectivités territoriales, pourtant garantie par l'article 72 de la Constitution.

● G.A.

des années, sur le dynamisme des collectivités territoriales.

Il faudrait démultiplier les expertises en matière de démographie scolaire, d'analyses des besoins, de prospectives financières, de conduite d'opérations d'investissement. Il faudrait aussi mettre en place, dans chaque EPT, des politiques salariales, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des compétences juridiques, d'audit, de suivi et de pilotage. Ainsi, alors que l'ensemble de ces fonctions sont aujourd'hui, de fait, mutualisées à l'échelle de chaque département, il

Disperser les compétences des départements, c'est relocaliser des dizaines de milliers d'agents et multiplier les coûts de gestion. Et s'y ajoute une lourde question : l'État prendra-t-il en charge leur dette ou la transfèrera-t-elle... à qui ?

faudrait les démultiplier, avec les coûts correspondants. On sait déjà qu'il n'est pas simple de réaliser des économies d'échelle lorsqu'on fusionne des structures ; ce qui est sûr, c'est que des économies d'échelle à l'envers, cela n'existe pas.

Certes, estimer les dépenses supplémentaires indispensables pour pouvoir conduire ne serait-ce que les politiques obligatoires dévolues par la loi est difficile mais on peut le faire en projetant

les besoins minimum d'un EPT doté des compétences des départements : à l'échelle de la petite couronne, cela représente, en plus du transfert des personnels actuels, des milliers de postes.

Des milliers de postes pour mettre en place des fonctions de pilotage et de gestion, pour doter les EPT des compétences (techniques, juridiques, financières...) qu'elles n'ont pas (sauf exception) et que les transferts de personnels issus des départements ne pourront couvrir car ils ne correspondent pas à leurs compétences... Or, 1 000 postes, c'est au bas mot 45 millions d'euros de dépenses annuelles. Et s'y ajouteront d'autres dizaines de millions d'euros pour relocaliser les services centraux des départements. Et autant pour les doter des infrastructures numériques qu'elles n'ont pas. On note ainsi le paradoxe entre la doxa libérale du gouvernement, où l'optimisation, la maîtrise budgétaire, les contraintes financières sont omniprésentes, et un projet aboutissant à une telle gabegie.

Enfin, pour terminer sur la dimension budgétaire, une question ignorée dans le débat public mérite d'être pointée : l'État épongera-t-il les dettes importantes des départements, alors même qu'il refuse depuis des années de compenser les dépenses sociales induites par la mise en œuvre des prestations sociales déterminées par la loi ? À moins de transférer la dette aux EPT, comment pourrait-il en être autrement ? Mais cette question pour le moins épineuse a-t-elle été prise en considération par le préfet Cadot et le gouvernement ?

Zéro consensus : une réforme à hauts risques

Si Emmanuel Macron semble pouvoir compter sur la neutralité de la maire de Paris, Anne Hidalgo, dont les pouvoirs ne

sont pas rognés par l'hypothèse gouvernementale, les sept départements d'Île-de-France y sont hostiles. Dans un communiqué publié le 3 janvier, ils avaient souligné ensemble qu'il s'agit d'un « scénario inacceptable et méprisant pour les citoyens », pointant le risque d'« une métropole des riches générant une grave fracture sociale » et l'absence totale de concertation¹. Ce 11 janvier, lors d'une conférence de presse tenue au siège de l'Association des départements de France, ils ont lancé une mobilisation commune pour « montrer l'utilité des départements et soulever les effets pervers, l'usine à gaz, du projet du préfet Cadot ». Ils interpellent le président de la République autour de trois questions : « Le Grand Paris n'aura-t-il de grand que le nom ? », « Quel Grand Paris pour une organisation réellement simplifiée ? » et « Quel Grand Paris pour que les habitants aient toujours la parole ? ». Quant à Valéry Pécresse, la présidente de la Région, elle souhaiterait la disparition de la Métropole du Grand Paris, dont elle craint l'extension des prérogatives. Et le président du Sénat est lui aussi hostile à la suppression des départements.

Loin des débats et pas consultés - sauf par les présidents de certains départements -, le peuple est, lui, oublié. Comme l'explique le spécialiste du Grand Paris et cofondateur de la revue en ligne *Métropolitiques*², Frédéric Gilli : « Le Grand Paris ne peut se faire sans les habitants. Ceux-ci se sentent de leur commune et de la métropole. Ils ont un temps d'avance sur l'idée que les élus se font d'eux. Ils ont compris que les maires n'avaient plus beaucoup de pouvoirs, face aux promoteurs privés en particulier. Mais ils comptent sur eux pour être des médiateurs ». Il souligne : « Les élus,

de leur côté, s'investissent beaucoup dans les établissements publics territoriaux et à la métropole du Grand Paris. Ils viennent de passer trois ans à discuter boulons, écrous et tuyauterie. Au grand dam de beaucoup d'entre eux, ils ont passé leurs journées à faire des réunions entre eux, au point de devenir des spécialistes de fiscalité. Quand on leur demande pourquoi ils font ça, ils mettent longtemps à répondre, tant cette réponse est enfouie tout au fond de leur cortex... »³. Et de mettre en garde le président de la République sur un « passage en force », qui ne marcherait pas.

Plutôt qu'organiser un big bang institutionnel autoritaire, l'enjeu du projet métropolitain est de renforcer les coopérations porteuses de développement économique, d'égalité sociale et de révolution écologique... avec les péréquations de moyens nécessaires.

Petit scénario (catastrophe)

Mettons qu'Emmanuel Macron annonce la réforme telle que proposée, avec son accord, par le préfet Cadot. Les ennuis s'enchaîneront : bien sûr le débat devrait être facilité par la large majorité d'En marche à l'Assemblée nationale ; mais il pourrait bien ne pas être simple au Sénat, et, avec le changement constitutionnel nécessaire pour supprimer les

départements de la petite couronne francilienne, il faudrait en réalité au moins toute l'année 2018 pour que la loi passe. Mais surtout, l'essentiel aura lieu après : l'ouverture d'une période de réorganisation de l'action publique locale (une décennie minimum)... entrecoupée par la tenue des JOP de 2024 ! Pendant ce temps, les vrais enjeux de péréquation, de lutte contre les inégalités, de désenclavement de certaines villes et certains quartiers, de développement économique, social et écologique attendront ! Le jeu vaut-il la chandelle ou faut-il, plutôt, penser autrement l'avenir institutionnel de la métropole ?

Alors, quelle alternative ? En fait, porter un projet de territoire pour la région capitale, ce n'est pas organiser un big bang institutionnel autoritaire, dont l'ensablement est fort possible. C'est fédérer les efforts des acteurs institutionnels ou non, et renforcer les coopérations porteuses de développement économique, social et écologique. Orienter l'ensemble des politiques publiques, de toutes les institutions, dans le sens d'une métropole solidaire. Soutenir en particulier les dynamiques et les projets qui diminuent les inégalités territoriales et sociales, qui encouragent la prise en compte des enjeux écologiques, éducatifs, d'insertion dans l'emploi. Soutenir la société civile et mettre le paquet sur les politiques de recherche et d'innovation, sur l'économie sociale et solidaire. Favoriser de nouveaux modes de travail, mais aussi de nouvelles formes d'implication dans la vie sociale. Investir très fortement sur la transition écologique. Cela suppose de mettre en place de véritables politiques de péréquation pour que les territoires et les populations qui en ont le plus besoin bénéficient massivement de l'investissement public.



● Gilles Alfonsi

1. Lire l'intégral de ce communiqué, [ici](#).

2. Voir le site <http://www.metropolitiques.eu/>

3. Lire l'entretien, intitulé « Le Grand Paris ne peut se faire sans les habitants », [ici](#).

Plein emploi ou tous salariés?

S'attaquer aux droits des chômeurs et les stigmatiser, voici donc la dernière marotte de Macron. Ces chômeurs qui passent leurs vacances aux Bahamas ! Ces chômeurs qui récidivent comme les criminels et osent refuser plusieurs offres d'emploi ! Ces chômeurs qu'il faut contrôler et sanctionner seraient quasiment devenus responsables de leur situation.

Pimkie et PSA sont là pour nous rappeler que les véritables responsables ne sont pas les salariés. Quand le pouvoir de licencier est facilité par la rupture conventionnelle collective, formule de licenciement sans obligation de reclassement, promue par les nouvelles dispositions de la loi Travail XXL, les actionnaires auraient tort de se priver!

Aujourd'hui 55 % des chômeurs sont indemnisés contre 60 % en 2010. 0,02% d'entre eux touchent 6 300 euros mensuels, mais 50 % touchent moins de 970 euros. On ne peut pas dire qu'ils roulent sur l'or !

Et pourtant l'assurance chômage, comme les services publics, a servi d'amortisseur économique et social et contribué à faire face à la crise de 2008 (cf document paritaire sur l'assurance chômage).

L'assurance chômage, c'est 35 milliards d'euros de recettes annuelles et 39 milliards de dépenses. L'équilibre financier devrait être retrouvé en 2020, grâce aux recettes excédentaires des années précédant la crise, ainsi qu'une situation économique meilleure (et oui...). En garantissant aux salariés qui perdent un emploi un revenu de remplacement, elle leur permet de faire face à leur nouvelle situation et d'être disponible pour une recherche d'emploi, une formation ou toute autre activité. Liée au salaire - chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins (au moins en partie !) -, elle ne constitue pas une allocation versée par l'État comme le RSA ou l'ASS, mais une continuation du salaire financé dans le cadre d'une solidarité inter-professionnelle. En proposant l'étatisation de l'assurance chômage, Macron tente de faire disparaître ce rapport salarial fait de négociation et de conflit entre salariés et patronat, alors que l'allocation garantie par l'État finirait par opposer "assistés" et "contribuables".

Avec toutes ses limites, l'assurance chômage a malgré tout fait la preuve de son utilité et de son efficacité.

On ne peut pas en dire autant du CICE, 40 milliards d'argent public pour les entreprises, aucun bénéf pour les travailleurs, tout bénéf pour les actionnaires !

Si la forme d'activité reste majoritairement le CDI à 80 % (10 % de CDD, 10 % d'activité non salariée), les nouvelles embauches sont majoritairement des contrats courts (80 %), le travail indépendant lié aux plates-formes se développe, beaucoup de chômeurs inscrits à Pôle emploi alternent des périodes d'activité réduite, d'emploi et de chômage.

Pour mettre fin au chantage permanent à la baisse des droits sociaux, l'indemnisation inconditionnelle de tous les chômeurs et de tous les précaires constituerait un atout de taille pour tous les travailleurs.

En défendant leur régime, les intermittents ouvrent une voie de sortie du chômage de masse. « *Tous les salariés en emploi discontinu ou partiel devraient avoir droit à une forme de socialisation de leur revenu, qui permette de déconnecter, au moins en partie, le temps de travail et le revenu. Cette déconnexion n'est pas une vue de l'esprit. C'est une tendance qui a émergé en 1979 avec la mensualisation des ouvriers. À partir de là, le salaire mensuel était le même, que le mois fasse 28 ou 31 jours, tandis qu'auparavant les ouvriers étaient payés de manière journalière* » (Mathieu Grégoire, sociologue).

Ce serait répondre à une autre problématique que posent plusieurs sociologues dans une tribune parue sur *Médiapart* : des processus d'invisibilisation du travail sont en œuvre, en plus de l'intensification de celui-ci, comme celui qui consiste à reporter sur les usagers ou les clients une partie du travail auparavant réalisé par des salariés : scanner les produits lorsque l'on fait ses courses, réserver, imprimer ses billets, enregistrer les déclarations de revenus... **Aussi la frontière entre travail rémunéré et travail gratuit, ou autrement dit entre travail et hors travail s'estompe.** La question du dépassement du salariat se pose, soit on la subit version Macron tendance ubérisation, soit on la prend à bras le corps de manière offensive.

● Sylvie Larue



“Petit livre rouge” de mises à plats nécessaires ! ¹



*D'un communisme décolonial
à la démocratie des communs*
Éd. du Croquant, décembre 2017
164 p., 12 € - Numérique 9 €.

L'ouvrage de **Catherine Samary** s'inscrit dans les anniversaires de trois basculements historiques revisités à la lumière de leur bilan et des crises du monde actuel : la Révolution russe d'octobre 1917 ; l'excommunication des communistes yougoslaves par Staline en 1948 poussant la direction “titiste” à se différencier du modèle soviétique en introduisant l'autogestion ; enfin les années 1968, contestataires de l'ordre mondial : dans l'ombre du Printemps de Prague pour un socialisme “à visage humain” il y eut aussi, méconnu, un Juin 1968 des jeunes de Belgrade revendiquant “l'autogestion de bas en haut” contre la “bourgeoisie rouge” et les inégalités du marché socialiste tout en se mobilisant contre l'intervention étasunienne au Vietnam.

Contre tout fatalisme, les leçons ignorées de l'expérience autogestionnaire yougoslave sont reprises dans ce livre pour contribuer à réfléchir à d'autres possibles. Elles s'enrichissent du renouveau des luttes et réflexions actuelles sur les “communs” – naturels ou créés – à

reconquérir et à étendre contre la marchandisation et les privatisations généralisées mises en oeuvre par les États et institutions de la mondialisation néolibérale. Elles englobent l'exigence démocratique d'une appropriation plurielle des expériences et résistances progressistes passées comme présentes – ce à quoi veut contribuer ce livre.

Octobre 17 à chaud



Devant la révolution, Débats et combats politiques en 1917, Textes choisis, présentés et annotés
Éd. sociales, nov. 2017
248 p., 15 €.

Après l'analyse critique par Lucien Sève de l'historiographie dominante de la Révolution d'Octobre (voir Cerises n°336, novembre 2017), Guillaume Fondu donne cette fois à lire le regard des contemporains d'Octobre 17 impliqués dans les luttes politiques émancipatrices.

Les diverses forces politiques qui ont constitué la démocratie russe entre février et octobre 1917 réagissent à chaud devant la révolution d'Octobre. Voici un choix de ces premières perceptions, de ces premiers débats qui animent en Russie même, dans l'Europe en guerre et au-delà, les partis socialistes, les syndicalistes, les anarchistes : Plekhanov, Kamenev, Tsereteli, Martov, Spiridonova, Archinov, Luxemburg ou Gramsci... Ce livre veut interroger le sens qu'a revêtu la prise du pouvoir bolchevique pour ces acteurs politiques de l'époque.
Plus [ici](#).

Engels, en toute autonomie



Découvrir Engels
Éd. Sociales, sept. 2017
144 p., 10 €.

Après Découvrir Marx (voir Cerises n°308), voici aujourd'hui par les mêmes auteurs Découvrir Engels.

L'objet du livre de **Florian Gulli et Jean Quétier** n'est pas d'opposer Friedrich Engels à Karl Marx mais de faire apparaître la singularité du premier, son autonomie en quelque sorte. Et de l'extraire un moment de ce “Marx-Engels” infligé aux deux amis par une postérité qui leur a certes fait pire.

Les douze textes ici rassemblés abordent, entre autres, la question du mariage, le rôle de la violence, le suffrage universel, la religion, la nature de la causalité historique, l'origine du chômage ou le dépérissement de l'État...

Plus [ici](#).

G. Fondu et J. Quétier sont enseignants de philosophie, ont participé, aux Éditions sociales, à la traduction de l'ouvrage de K. Korsch, Marxisme et philosophie, et de différents textes pour la GEME (Grande édition de Marx et Engels). Fl. Gulli est enseignant de philosophie et membre de la rédaction de la Revue du Projet.

● Commentaires largement empruntés
saux éditeurs par **Michèle Kiintz**

¹ Formulation de l'auteur. **C. Samary** est économiste, membre du conseil scientifique d'Attac, spécialiste de l'ex-Yougoslavie et des transformations européennes avant et depuis 1989.